

Projet de loi école: le Sénat "critique", mais prêt à "améliorer" le texte

Paris, 2 mai 2019 (AFP) -

Le Sénat à majorité de droite est prêt à "améliorer" le projet de loi "pour une école de la confiance", a affirmé jeudi son rapporteur Max Brisson (LR), critiquant cependant "une absence de dialogue, de concertation".

Voté en première lecture par l'Assemblée nationale en février, le texte arrivera le 14 mai dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg.

"Ce n'est pas une loi d'orientation, c'est une loi de circonstance", a déclaré M. Brisson lors d'une conférence de presse, à l'issue de l'examen en commission.

"Il fallait une loi pour répondre à une promesse de président de la République très symbolique, l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire (...) Pour le reste ce sont des mesures disjointes".

Le sénateur a déploré de la part du gouvernement un manque "de concertation, de dialogue, de pédagogie et de considération pour les territoires, les enseignants, les parents".

Deux articles du texte font particulièrement polémique: l'article 1 cite "l'exemplarité" du personnel éducatif, qui y voit une perte de sa liberté d'expression, et l'article 6 quater, introduit par voie d'amendement à l'Assemblée nationale, permettant un regroupement collège-école, qui inquiète enseignants, parents d'élèves et élus locaux.

En commission, les sénateurs ont maintenu le premier, M. Brisson estimant que "l'exemplarité nourrit le respect dû par les élèves et les familles aux professeurs et à l'institution".

Ils ont en revanche supprimé les établissements des "savoirs fondamentaux", regroupant des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles, M. Brisson pointant une disposition "mal rédigée, mal expliquée". Elle apparaît comme "une mesure technocratique (...) déconnectée des préoccupations des élus", a renchéri la présidente de la commission de la culture et de l'éducation, Catherine Morin-Desailly (centriste).

"Il fallait envoyer un signal fort", a souligné M. Brisson, n'excluant pas cependant qu'un accord puisse se dégager en séance sur une nouvelle rédaction "qui rassure".

Dans un communiqué, le groupe CRCE, à majorité communiste, s'est félicité de cette suppression en commission, mais a appelé à "la vigilance". "Des membres de la majorité sénatoriale, avec l'accord du ministre et du groupe En Marche, entendent bien réintégrer (dans le texte, ndlr) par la fenêtre ce qui vient d'être sorti par la porte, en séance publique", ont-ils affirmé.

Concernant l'abaissement à 3 ans de l'instruction obligatoire, les sénateurs ont souhaité introduire de la "souplesse" dans l'obligation d'assiduité en petite section.

Quant à l'amendement controversé introduit à l'Assemblée consacrant l'homoparentalité dans les formulaires scolaires, les sénateurs l'ont purement et simplement supprimé, au motif qu'il n'est pas du domaine de la loi.

vm/caz/nm

Afp le 02 mai 19 à 15 31.